



CHSCTA du mardi 29 mai 2012 Liminaire de la FSU Alsace

A l'occasion de l'installation de ce CHSCT Académique, la FSU d'Alsace souhaite que l'application de cette nouvelle réglementation apporte de réels progrès pour la santé, la sécurité et les conditions de travail.

La FSU tient toutefois à souligner :

- La contradiction entre les efforts affichés en termes d'amélioration de la santé au travail dans l'Education Nationale, et l'allongement des carrières imposée au détriment de la santé des salarié(e)s.
- La contradiction avec la suppression massive d'emplois de ces dernières années qui détériore les conditions de travail et multiplie les risques professionnels (Troubles Musculo-Squelettiques, Risques Psycho-Sociaux...).
- Le manque de formation initiale pour les jeunes collègues qui, déjà en début de carrière montrent des signes d'épuisement et de découragement.
- Le manque de formations continues qui permettraient aux collègues de se remotiver, de réfléchir ensemble sur leurs pratiques...

L'enquête du carrefour social à laquelle la FSU a participé confirme nos inquiétudes : l'analyse montre fort bien qu'une proportion non négligeable de professionnels est en situation de RPS avérés et plus particulièrement les CPE, les personnels administratifs, et les enseignants du premier degré.

La médecine de prévention, nous le savons (les chiffres sont fournis par le service lui même) est en grande difficulté; nous ne pouvons que déplorer le faible nombre de médecins pour le nombre d'agents concernés !

Pourquoi la règle d'une visite annuelle et obligatoire à la médecine de prévention telle qu'elle existe dans le privé ne s'appliquerait-elle pas rapidement dans la Fonction Publique d'Etat en particulier dans l'Education Nationale ?

A ce propos, la FSU s'étonne qu'une entreprise privée se soit vu confier l'examen de santé à 50 ans, alors que la candidature de la MGEN qui a mené l'expérimentation de façon satisfaisante et seule mutuelle référencée par le ministère a été écartée de ce dispositif ?

La mise en place du Document Unique dans notre académie est bien avancée dans le 2nd degré, ce dont nous nous félicitons. Par contre sa mise en place dans le 1^{er} degré qui vient d'être entamée ne doit pas être une charge de travail supplémentaire pour les directeurs mais bien un travail collectif et une appropriation des règles concernant la santé et la sécurité au travail.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'inclure dans les heures d'animation pédagogique dans le 1^{er} degré, des heures spécialement consacrées à l'élaboration d'un document unique qui donnerait du sens aux nouvelles pratiques de prévention des risques.

La FSU apprécie la mise en place rapide des GT (Groupes de Travail) sur les risques psycho-sociaux dans l'Académie et espère pouvoir continuer ce travail riche et fort intéressant élaboré avec l'administration et les partenaires syndicaux, élus du personnel. Cela confirme d'ailleurs que les membres des CHSCT doivent absolument bénéficier de formation comme les textes le préconisent.

Cependant, vu l'ampleur et l'importance des tâches qui nous attendent, la FSU continue à penser que toutes les organisations syndicales représentées doivent œuvrer de concert, à commencer par l'élection des secrétaires des CHSCT. La nomination des secrétaires des CHSCT est en principe le reflet du résultat des élections professionnelles de 2011. Les CHSCT sont en effet une émanation du Comité Technique Académique, composé conformément à ces élections.

Pour les collègues, qui ont voté pour la FSU et l'ont placée en tête dans l'Académie, il va être difficile de comprendre et d'accepter qu'aucun CHSCT (sur 3) n'ait un secrétaire issu de notre fédération.

Cela d'autant plus, que dans la plupart des Académies, les représentants ont voté pour un secrétaire appartenant au syndicat majoritaire, en l'occurrence la FSU, et pour un secrétaire adjoint ou suppléant d'un autre syndicat ...

Les élus de la FSU Alsace au CHSCTA.